

Dominique DELBOUIS
Coordinateur **FO** Airbus
316 route de Bayonne
31060 Toulouse cedex 03

à

Airbus Groupe
Donald FRATY
316 route de Bayonne
HOF
2, rond-point Emile Dewoitine
31703 Blagnac Cedex

Monsieur le Directeur,

Devant la situation de crise que traversent nos activités industrielles et avec pour objectif de protéger la santé des salariés, mon Organisation Syndicale s'est engagée au travers de deux accords à mettre en place les dispositifs qui devront aider Airbus comme les salariés à traverser dans les meilleures conditions possibles ces turbulences.

Tout d'abord au travers d'un accord et de son avenant du 26 mars 2020 qui permettent aux salariés de poser 10 jours maximum de récupération sur la période, semaines 13 et 14, avec la possibilité de récupérer ces jours et heures soit par de l'activité soit par l'utilisation des compteurs temps des salariés, y compris le compteur ATC « bloqué ».

Ensuite par un accord « mesures d'accompagnement covid-19 » du 02 avril 2020 qui impose aux salariés de poser deux semaines de congés en leur laissant la liberté d'utiliser l'intégralité des compteurs à leur disposition y compris le compteur ATC « bloqué ». Ce compteur aura donc été débloqué à la date du 06 avril afin de permettre aux salariés qui le souhaitent de pouvoir l'utiliser.

Dans une récente descente d'information il est apparu que ce compteur serait à nouveau « bloqué » au 15 mai.

J'attire votre attention, sur le fait que cela ne fait en aucun cas partie des accords que nous avons contractés et que cela est en contradiction avec l'avenant de l'accord récupération des jours et heures perdus qui permettra aux salariés de pouvoir utiliser ce compteur jusqu'au 31 décembre de cette année.

De plus, au vu de la date à laquelle cette mesure unilatérale a été prise, nous considérons également qu'il s'agit d'un changement de règle après qu'une grande majorité des salariés aient posé leur congés.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir laisser ce compteur à la libre disposition des salariés jusqu'au terme de nos accords à savoir le 31 décembre 2020 au minimum.

Cette demande concerne bien sûr l'ensemble des compteurs bloqués rendus au libre arbitrage des salariés quels que soient leurs acronymes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur mes respectueuses salutations.

Copie : JB ERTLE

Dominique DELBOUIS



Coordinateur FO Airbus